

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Cathy **MONCASSIN-PRIME**, Vice-Présidente ; Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information.

Membre excusé : Jean-Michel RICHEFORT, Vice-Président.

Invité excusé : Marc MADIOT, Président de la LNC ; Éric MEINADIER, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2020.....	3
III.	VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES.....	3
1.	Statistiques	3
2.	CNOSF.....	4
3.	Ministères/Agence	4
4.	Autres rencontres.....	5
5.	AG des Comités régionaux	6
6.	Point RH.....	6
7.	Point numérique.....	6
IV.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	9
1.	Directeur technique national	9
V.	PROPOSITIONS DES COMMISSIONS	10
1.	CN Route.....	10
2.	CN Cyclisme féminin.....	14
3.	CN Cyclo-cross	17
4.	BMX	19
5.	BMX Freestyle.....	19
VI.	POINT FINANCIER	20
VII.	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1 ^{er} MARS 2020 À ROANNE SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 24 ET 25 JANVIER 2020	26
VIII.	REVUE DE PROJETS	27
1.	Réforme des licences.....	27
IX.	ÉPREUVES OFFICIELLES.....	27
X.	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES	29

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président adresse tous ses vœux pour l'année 2020, année placée sous le signe du sport et des Jeux olympiques. Il souhaite une belle réussite aux athlètes de la Fédération et témoigne de toutes ses espérances au regard des performances réalisées en 2019. Il espère que cette année apportera une nouvelle dynamique au monde du cyclisme et à la FFC, contribuant ainsi à accroître le nombre des licenciés.

Il fait part de la naissance au mois de décembre de la petite-fille de Jean-Michel RICHEFORT.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2020

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 9 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie de sa présence Monsieur ANTOUNE, commissaire aux comptes, qui présentera les comptes définitifs de l'exercice 2019.

III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES

1. Statistiques

Yannick POUÉY informe que le tableau des statistiques au 31 décembre 2019 a été remis aux participants.

Il rappelle que la Fédération poursuit son processus de digitalisation et signale trois points particulièrement notables :

- La prise de licences accuse un retard de 22 % versus 2019 qui se justifie notamment par la difficulté de l'appropriation du nouveau dispositif dématérialisé à différents niveaux.
- Les statistiques par disciplines sont sensiblement identiques (-23 % pour le cyclisme traditionnel et le BMX ; -20,8 % pour le VTT et 22 % pour les autres), ce qui signifie que la difficulté est plutôt bien répartie et que le retard pourrait être lié à une difficulté de communication de la Fédération en direction des clubs.
- Le ratio entre les hommes et les femmes est toujours de l'ordre du 10 % (12 989 licences de retard pour les hommes et 1287 licences de retard pour les femmes).

Fabien RAFFOUX indique que les 15 368 demandes qui sont en cours de traitement au niveau des clubs n'apparaissent pas dans les statistiques de Cicle-Web.

Bien qu'au 1^{er} janvier 2020 les licences validées connaissent un léger retard par rapport au 1^{er} janvier 2019, elles sont globalement supérieures à celles du 1^{er} janvier 2018. À noter que plusieurs clubs et Comités régionaux connaissent un « stress technologique » lié au processus de dématérialisation des licences, ce qui engendre des retards dans leur traitement.

La cible des moins de 18 ans est dans la même mouvance que les autres catégories et le retard actuel s'expliquerait par la difficulté de la prise en main du nouveau système.

Par ailleurs, la question de la protection des données est régulièrement soulevée du fait de ladite dématérialisation et de la mise en place du nouveau site internet, y compris par les personnes remplissant un dossier papier, ce qui génère également du retard.

Yannick POUHEY s'interroge sur la possibilité d'accompagner les clubs dans leur traitement de prise de licence et sur la nécessité pour les Comités régionaux de prendre connaissance des problématiques inhérentes au retard dudit traitement, notamment en termes de trésorerie.

Gilles DA COSTA insiste sur la situation engendrée par le retard dans le traitement des licences qui représente un risque important de perte pour la Fédération. Il est en outre primordial d'anticiper dès à présent des actions pour enrayer la chute des licences.

2. CNOSE

Le Président annonce que 31 fédérations (affinitaires, multisports et scolaires) ont signé un texte envoyé au Ministère faisant état d'une quinzaine de propositions concernant ledit projet de loi et dont certaines vont à rebours des formes de consensus évoquées en réunion. Le Président a manifesté sa désapprobation face à cette initiative.

À noter également un autre sujet d'inquiétude lié à la démission de Jean-Pierre SUIATAT, Président de la FF Basket, de tous ses mandats au CNOSF dont la présidence de la commission « sport professionnel » qu'il animait avec beaucoup de conviction. À la suite de cette démission, il a été décidé d'échanger entre les présidents des six fédérations concernées (cyclisme, rugby, football, handball, volley-ball et basket-ball) par l'association des ligues professionnelles dans le but de se concentrer sur les propositions contenues dans le projet de loi Sport et Société.

Yannick POUHEY juge que seule une médiatisation pourrait être efficace par le biais notamment de la publication dans *l'Équipe* d'un texte commun aux fédérations olympiques qui sont de plus en plus attaquées.

Le Président explique que le mouvement olympique est traversé par différents courants, qui expriment des approches différentes voire concurrentes du sport. Il est donc particulièrement difficile d'obtenir un consensus sur de nombreux sujets.

3. Ministères/Agence

Le Président mentionne son rendez-vous avec Daniel ZIELINSKI (DIGES) auquel Anne LE PAGE a également participé. Lors de cette rencontre, il a été notamment

question des Test Events que le cyclisme va devoir imaginer et du Championnat du Monde Route post 2024 pour lequel Daniel ZIELINSKI a encouragé la Fédération à monter un dossier de candidature.

Le 17 décembre 2019, le Président a rencontré Éric JOURNAUX, conseiller au cabinet de la Ministre des Sports, notamment dans le cadre de la problématique FFC et FFCT et sur le vélo avec assistance électrique. Il évoque le courrier adressé par la Ministre des Sports au Sénateur Jean-Jacques LOZACH qu'il juge peu approprié. Il semblerait que le Ministère ne perçoive plus la nécessité pour les fédérations olympiques d'avoir une base assez large avec un minimum de protection concurrentielle pour assurer leur mission de haut niveau.

Gilles DA COSTA indique que les fédérations évoluent dans un système profondément libéral. La logique du monopole n'existe plus et le véritable projet concerne le financement du sport par les entreprises et non plus par l'État, d'où la mise en place de l'ANS entre l'État et les collectivités locales.

Yannick POUHEY observe que parallèlement à ce changement de système, les objectifs ont été revus à la hausse.

4. Autres rencontres

Le Président relate sa rencontre avec Guillaume DELBAR, Maire de Roubaix durant laquelle ont été abordées la difficulté d'installer des événements fédéraux et internationaux dans la ville, ainsi que la réflexion sur la possibilité d'adosser à l'équipe de Roubaix la préparation des coureurs endurance Piste de la Fédération. Guillaume DELBAR a fait part de son enthousiasme quant à cette réflexion et de sa volonté de faire vivre autrement le vélodrome de sa ville. Un rétroplanning a été élaboré à la suite de ce rendez-vous.

Une rencontre a eu lieu entre le Président et la direction d'ASO, avec Yann LE MOENNER et André QUENTEL, à propos du mécénat ASO et de projets économiques potentiels entre les deux entités. Yann LE MOENNER a annoncé le souhait d'ASO pour que la Fédération poursuive son travail et sa collaboration avec l'ASO en vue de réorienter le mécénat sur le savoir-rouler. Le Président lui a cependant précisé que la FFC souhaitait des moyens supplémentaires pour développer d'autres projets tels que la formation des juniors.

Compte tenu de cette évolution, Gilles DA COSTA souhaite savoir qui sera la personne en charge des discussions concernant la nouvelle génération des conventions avec l'ASO et à partir de quelle date ladite personne pourra construire les priorités confiées aux Comités régionaux. Selon lui, ces deux points devront être définis avant la fin du premier trimestre 2020.

Yannick POUHEY tient à rappeler que les Comités régionaux ont élaboré des budgets prévisionnels et qu'il est délicat de leur imposer des changements de critères sans remettre en question la légitimité de la Fédération. Il conviendrait de mettre en place une période de transition doublée d'une communication efficace durant l'année 2020.

Le Président assure être conscient du calendrier induit par cette transition qui fait partie des éléments de négociation avec ASO. Néanmoins, il est primordial d'introduire dès à présent une part de savoir-rouler. Le prochain rendez-vous est prévu le 31 janvier

2020 et à partir du mois de février, il fera la connaissance du nouvel interlocuteur d'ASO avec lequel il définira pour les trois années à venir le schéma de fonctionnement comprenant une montée en puissance du savoir-rouler.

Gilles DA COSTA propose une rencontre avec BPI France pour étudier une prise de participation directe dans des actions à caractère innovant, endossant ainsi la fonction de caution publique.

Le Président abonde dans ce sens et confirme l'intérêt d'un tel rendez-vous.

5. AG des Comités régionaux

Gilles DA COSTA relate l'AG du Centre-Val de Loire à laquelle il s'est rendu avec Christophe MANIN le 14 décembre 2019. Ladite AG s'est tenue à Châteauroux, dans les locaux des laboratoires Fenioux.

Le Président évoque ensuite l'AG de Guadeloupe du 14 décembre 2019 à laquelle il a assisté avec Christophe LAVERGNE. Bien que les choses étaient relativement bien préparées en amont, le climat de ladite AG était très passionné. La liste de Philibert MOUEZA a été battue par celle de Clotaire BOECASSE qui a donc été élu en tant que Président du Comité régional.

6. Point RH

Bénédicté FOUBERT-LAUTROUS fait part des trois informations suivantes :

- Recrutement de Loïc PESCHE, futur chargé de missions logistiques, qui prendra ses fonctions le 17 février 2020.
- Arrivée le 6 janvier 2020 pour une durée de douze mois de Laetitia LE CORGUILLÉ qui occupe le poste de chargée de mission Cyclisme Santé au sein de la DTN.
- La recherche d'un ou deux pigistes pour le magazine et les mises en ligne sur le site internet se poursuit toujours de façon active.

Ludovic SYLVESTRE précise qu'il recevra avec Richard LAURENT-FOUCAULT, le nouveau Responsable des ressources humaines, les quatre personnes sélectionnées parmi les douze candidatures reçues. Il espère en retenir une ou deux qui seront ensuite présentées au Président à la fin du mois de janvier.

7. Point numérique

Fabien RAFFOUX informe que les problèmes techniques constatés sur le site internet sont en cours de résolution et qu'il travaille actuellement à la remise en place de la gestion documentaire telle qu'elle existait sur le site en 2002, ce qui permettra de remettre en ligne l'intégralité de la documentation de la FFC.

S'agissant de la dématérialisation des licences, la grande majorité des problèmes observés est de type fonctionnel et ne relève pas de la technique ou du paramétrage. En effet, certains termes font l'objet d'une mauvaise interprétation de la part des licenciés, bien qu'ils soient identiques à ceux utilisés lors de la prise de licence papier.

S'agissant des fonctionnalités du site internet, la fonctionnalité listing des licenciés ne sera plus présente, car la Fédération doit se mettre en conformité RGPD.

La page avec la carte à la journée a été publiée début décembre sur le site internet.

Parmi les projets à venir, figure notamment la transformation de Cicle-Web avec l'apparition des statistiques en temps réel ainsi que de nouvelles fonctionnalités telles qu'un nouveau système de résultats qui sera instauré par étapes. L'idée est de calibrer le système pour permettre l'insertion des résultats des coureurs en fin de journée afin qu'ils soient enregistrés simultanément. La problématique actuelle réside dans le fait que la gestion des résultats diffère d'une discipline à l'autre et que certains processus de gestion sont particulièrement lourds en raison de leur ancienneté.

Il exprime une alerte sur la la réforme des licences en terme de délai.

Le Président demande si la réponse peut se faire au mois de février.

Fabien RAFFOUX répond par l'affirmative.

Yannick POUHEY indique que la réponse ne pourra être que partielle dans la mesure où le travail de fond est considérable et qu'il ne saurait être question d'agir dans la précipitation.

Fabien RAFFOUX précise que la réponse du schéma organisationnel peut se faire dans le courant du mois de mai, ce qui laissera trois mois pour intervenir sur le système.

Il continue avec la réforme de l'INF et la nouvelle carte Encadrant qui apparaîtra en janvier 2020 sur le site internet. La longévité de ladite sera supérieure à la carte actuelle puisqu'elle ne sera renouvelée qu'en cas de modification.

Le nouveau développeur amorce son travail sur Cicle-Web et doit pour cela s'approprier toute la réglementation et le fonctionnement de la FFC afin de pouvoir intervenir dans le système.

À noter que l'un des principaux axes à venir de la DSI sera la matérialisation des procédures avec la rédaction des différents process de Cicle-Web, du site internet et du réseau dans le but que les connaissances perdurent lors du départ d'un salarié.

Il signale un problème dans le classement par point diffusé sur le site internet lié à une mauvaise manipulation effectuée le 16 décembre 2019 et qui a entraîné l'affichage de chiffres erronés. La restauration des données a été demandée pour que le bon classement soit remis en ligne.

Yannick POUHEY fait part de son sentiment quant à l'objectif du nouveau site internet qu'il estime en partie manqué puisque ce dernier devait dynamiser la communication de la Fédération. Or, les retours sur le nouveau site ne sont pas particulièrement positifs et deux problématiques sont régulièrement soulevées : la nouvelle navigation ne permet pas de s'y retrouver facilement et de nombreux contenus ont disparu. Il précise qu'il s'agit là d'un constat factuel et non d'un désir de polémique, et que ces différents problèmes relèvent de la responsabilité de la Fédération. Il annonce qu'il a été convenu avec Fabien RAFFOUX de créer des tutoriels durant le mois de janvier, qui permettront d'apporter des détails en lien avec la recherche d'informations sur le site, parallèlement à la remise en ligne des contenus ayant disparu.

Par ailleurs, il émet une alerte à propos du contenu accessible pour le corps arbitral qu'il s'agira de compléter.

Pour pallier les difficultés numériques, voire les anticiper, il conviendrait de revoir les méthodes mises en place afin de les améliorer en organisant des groupes de travail composés d'éléments provenant de la base qui disposent de retours d'expérience concrets. Cela éviterait que la fracture ne se creuse davantage entre la strate fédérale et la strate régionale.

Fabien RAFFOUX abonde dans ce sens et souligne que les méthodes classiques de numérisation qui ont cours dans les entreprises ne peuvent fonctionner à la FFC. Des fonctionnalités vont être ajoutées à l'aune des retours d'expérience sans que soit modifié le fonctionnement intrinsèque du site internet.

Cathy MONCASSIN-PRIME signale que l'affichage du site internet diffère selon le navigateur et cite l'exemple de Google Chrome qui n'affiche qu'une partie du site internet.

Fabien RAFFOUX explique que de nombreuses personnes utilisent des systèmes caducs tels que Windows 7 et Internet Explorer que Microsoft recommande de ne plus utiliser. De manière générale, les utilisateurs d'internet doivent comprendre qu'il est nécessaire de mettre à jour son propre système internet afin de naviguer en toute sécurité. Pour autant, la DSI va baisser le niveau de compatibilité avec les navigateurs dont l'ancienneté est de dix ans (au lieu de deux ans actuellement), mais il ne sera pas possible d'aller au-delà.

Gilles DA COSTA souhaite savoir si le site internet est conforme à la réglementation accessibilité handicap.

Fabien RAFFOUX répond qu'il l'est, mais que des variations sont observées dans la mesure où les images ne peuvent pas être mises aux normes à l'inverse des textes.

Gilles DA COSTA mentionne les recommandations suggérées dans la rédaction des communications, tant digitales que papier, afin de favoriser l'égalité hommes-femmes au travers de l'écriture inclusive.

Fabien RAFFOUX explique qu'il ne peut intervenir d'un point de vue informatique sur ce sujet qui relève de la rédaction pure et que des instructions ont été transmises au rédacteur. Pour autant, des modifications ont été faites sur Cicle-Web concernant certains termes génériques (remplacement du mot « dame » par « femme »).

S'agissant du site internet, il informe qu'il correspond aux derniers prérequis techniques internationaux utilisant le concept Mobile First. En effet, il a été conçu initialement pour être consulté sur les smartphones et les tablettes, et non sur les ordinateurs, ce qui explique l'aspect particulièrement dépouillé de la première page lorsqu'elle est consultée sur un PC.

Ludovic SYLVESTRE partage l'avis de Yannick POUHEY concernant le site internet qui est très beau, mais qui présente l'inconvénient de paraître comme une « coquille vide ». Il souhaite que les éléments qui apparaissaient dans les pages Route et Arbitres du précédent site soient de nouveau mis en ligne le plus rapidement possible : les épreuves ayant recommencé, les arbitres ont besoin d'avoir les rapports d'activité pour la première semaine de février.

Fabien RAFFOUX rappelle que l'ancien site internet demeure accessible et que certaines rubriques ont disparu du nouveau site (comme celles du cyclisme féminin et du cyclisme pour tous), entraînant par conséquent la disparition de leurs contenus. De plus, certains contenus n'étant pas classés là où ils sont attendus, la DSI retravaillera donc ce sujet en particulier. D'autre part, il indique qu'en cas de besoin urgent, il est possible de lui envoyer les documents qui doivent être mis en ligne.

Ludovic SYLVESTRE informe que le communiqué de presse annonçant la diffusion sur le compte Facebook de la Fédération et sur France Télévision des Championnats de France de Cyclo-cross, n'a pu être mis en ligne sur le site internet, et demande à ce que le rôle de chacun puisse être clairement identifié.

Fabien RAFFOUX confirme qu'il va remédier à cette anomalie. Toutefois, s'agissant des actualités, l'équipe du service communication a délégué pour effectuer également des mises en ligne. La question se pose de savoir s'il appartient à une seule personne d'alimenter le site au risque de créer une situation de saturation liée à la quantité d'informations à diffuser. Il recommande donc que chaque personne désirant mettre en ligne des informations puisse le faire elle-même.

Yannick POUHEY annonce qu'il a demandé à Fabien RAFFOUX d'élaborer une ébauche de projet concernant la gestion des informations sur le site internet dans le but de répondre aux questions suivantes : qui peut entrer des informations ? Qui doit les rentrer ? Et dans quelles conditions ? Ces points doivent être discutés entre la DSI, la communication et les différents services. Le manque de clarté quant à cette organisation est notable et la création d'un document de travail s'impose.

Le Président approuve cette idée qui lui paraît être effectivement la meilleure solution. Il est essentiel d'éviter de reproduire la situation vécue deux ans auparavant (goulot d'étranglement, astreintes, etc.) et de lever rapidement ces points de blocage.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Directeur technique national

Christophe MANIN annonce l'arrivée de Thierry BEDOS sur l'accompagnement territorial. Un séminaire de CTR aura lieu lundi 13 et mardi 14 janvier 2020 à Saint-Quentin.

Il officialise les fonctions de Cédric CHAUMOND sur la haute performance en parallèle de ses fonctions de Directeur Technique National sur les volets administratif et développement. Il s'occupera de l'organisation logistique et sera l'interface privilégiée du CNOSF, ce qui permettra à Christophe MANIN de se consacrer pleinement à la stratégie du projet de performance.

V. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

1. CN Route

Ludovic SYLVESTRE commente le tableau remis au Bureau Exécutif concernant la proposition de labellisation des clubs National 1, National 2 et National 3 pour la saison 2020.

63 structures en division nationale Route ont été retenues sur 68 candidatures (les cinq dossiers non retenus concernent des clubs dont les lettres d'intention n'ont pas été suivies d'un dépôt de dossier).

Les propositions pour les N1 et N2 sont en fait des structures qui ont été labellisées par la CACG, il s'agit donc d'une information en direction du Bureau Exécutif.

En National 1, 21 structures ont été labellisées sur 27 candidatures reçues :

Auvergne-Rhône-Alpes

- ▶ Charvieu Chavagneux Isère Cyclisme
- ▶ EC St Étienne Loire
- ▶ Bourg-en-Bresse Ain Cyclisme
- ▶ Chambéry Cyclisme Formation
- ▶ VCCA - Team Pro Immo Nicolas Roux
- ▶ Vélo Club Villefranche Beaujolais

Bourgogne-Franche-Comté

- ▶ CC Étupes le Doubs, Pays de Montbéliard
- ▶ SCO Dijon

Bretagne

- ▶ Côtes-D'Armor Cyclisme Marie Morin
- ▶ Sojasun Espoir ACNC
- ▶ VC Pays de Loudéac

Centre-Val De Loire

- ▶ Guidon Chalettois Hauts-de-France
- ▶ CC Nogent-Sur-Oise
- ▶ Dunkerque Grand Littoral Cofidis

Normandie

- ▶ VC Rouen 76

Nouvelle-Aquitaine

- ▶ Océane Top 16

Occitanie

- ▶ GSC Blagnac

Pays de la Loire

- ▶ Laval Cyclisme 53
- ▶ Team U Nantes Atlantique
- ▶ Vendée U – Pays de la Loire

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

- ▶ AVC Aix-en-Provence

En National 2, parmi les 20 candidatures, 6 clubs ont candidaté en N1 et ont été positionnés dans cette division, tandis que quatre candidatures pour la N2 ont été reléguées en N3. Le nombre total de structures labellisées s'élève à 22.

Auvergne-Rhône-Alpes

- ▶ CR4 Chemins Roanne (candidat N1)

Bourgogne Franche-Comté

- ▶ Vélo Club Toucy
- ▶ Amicale Cycliste Bisontine (candidat N1)

Bretagne

- ▶ WB Fybolia Locmine
- ▶ Team Pays de Dinan (candidat N1)

Centre-Val De Loire

- ▶ C'Chartres Cyclisme
- ▶ Orléans Loiret Cyclisme

Grand Est

- ▶ VCU Schwenheim
- ▶ Team Macadam's Cowboy

Hauts-de-France

- ▶ VCA Saint-Quentin

Ile-de-France

- ▶ Paris Cyclisme Olympique

Normandie

- ▶ US Sainte-Austreberthe Pavilly Barentin
- ▶ Team Bricquebec Cotentin

Nouvelle-Aquitaine

- ▶ Cyclo Club Périgueux Dordogne
- ▶ Union Vélocipédique De Limoges – Team U 87
- ▶ A. P.O.GE Cycliste – Team U (candidat N1)

Occitanie

- ▶ Occitane Cyclisme Formation (candidat N1)

Pays de la Loire

- ▶ Union Cycliste Cholet 49
- ▶ Les Sables Vendée Cyclisme
- ▶ La Roche-sur-Yon Vendée Cyclisme

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

- ▶ Martigues Sport Cyclisme
- ▶ Team Cycliste Azuréen (candidat N1)

La Commission Nationale Route propose au Bureau Exécutif de labelliser les 20 structures suivantes pour le National 3, parmi lesquelles quatre n'ont jamais fait acte de candidature en division nationale :

Auvergne-Rhône-Alpes

- ▶ Grenoble Métropole Cyclisme 38 (nouvelle structure)
- ▶ Union Sportive Pédale Issoirienne
- ▶ Corbas Isatis Cycling Team

Centre-Val de Loire

- ▶ VC Lucéen (nouvelle structure)

Grand Est

- ▶ ASPTT Nancy Meurthe-et-Moselle
- ▶ Union Vélocipédique de l'aube (nouvelle structure)

Guadeloupe

- ▶ CSCA Propreté 2000 (candidat N2)

Hauts-de-France

- ▶ ESEG Douai
- ▶ Sporting Club Boulonnais (nouvelle structure)

Normandie

- ▶ Vélo Club Avranchiniais
- ▶ Team EC 14 - Groupama
- ▶ Moyon Percy Vélo Club (nouvelle structure)
- ▶ ES Torigni Cyclisme (candidat N2)

Nouvelle-Aquitaine

- ▶ Lescar Vélo Sprint
- ▶ Team Cycliste Périgord 24
- ▶ Club Cycliste Marmande (candidat N2)

Occitanie

- ▶ DN Occitanie Cyclisme

Pays de la Loire

- ▶ Sable Sarthe Cyclisme PDL
- ▶ US Saint-Herblain
- ▶ Vélo Sport Valletais (candidat N2)

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

- ▶ Vélo Club La Pomme Marseille

À noter que la candidature du club VC Vaulx-en-Velin en N2 a demandé un différé quant à l'étude de son dossier en raison de la démission de son Président. La candidature sera étudiée à la suite de la prochaine Assemblée Générale du club qui aura lieu le 25 janvier 2020.

Yannick POUHEY souhaite savoir si la Commission a d'ores et déjà un état des clubs DN qui souhaiteraient participer à la poursuite par équipe aux Championnats de France Piste.

Ludovic SYLVESTRE indique que sur les 27 candidatures reçues, 6 clubs désirent participer à la poursuite par équipe aux prochains Championnats de France Piste.

Le Président soumet au vote la proposition de labellisation de la Commission Nationale Route des 20 structures en N3 pour la saison 2020.

Cette proposition est adoptée à la majorité.

Gilles DA COSTA fait part de son inquiétude quant à la répartition géographique des clubs qui est fortement déséquilibrée, mais qui malheureusement représente la réalité du cyclisme de haut niveau en France.

Ludovic SYLVESTRE partage cette inquiétude et indique que ce déséquilibre résulte des effectifs des coureurs, de l'engagement des collectivités et des partenaires, ainsi que de la volonté des clubs de créer ou non une équipe première.

Il évoque la proposition de la Commission Nationale de changer les dates de la Coupe de France Juniors 2020 à la demande de la DTN en raison de la proximité du Tour de Valromey (épreuve internationale Juniors). Initialement prévue les 16 et 17 juillet 2020 et en accord avec l'organisateur, l'épreuve de Cherves (Nouvelle Aquitaine) aurait lieu le samedi 18 et le dimanche 19 juillet 2020.

Le Président soumet au vote la proposition de la Commission Nationale Route sur le changement de dates.

Cette proposition est adoptée à la majorité.

Ludovic SYLVESTRE poursuit avec le cas des athlètes français licenciés à l'étranger dans le cadre de leurs fonctions professionnelles ou scolaires et pour lesquels il n'existe pas de cadre réglementaire pour leur participation aux épreuves. La Commission Nationale propose pour les Championnats de France Route d'élargir la

participation aux athlètes faisant partie d'une team UCI, ou ayant été membres d'une équipe de France, ou ayant participé à un stage équipe de France, ainsi qu'à ceux ayant obtenu des points UCI lors de leur participation à des épreuves internationales. Si une candidature ne remplissait pas une de ces trois conditions, la DTN étudierait le dossier et émettrait un avis.

Yannick POUHEY demande s'il est possible d'étendre ce cadre réglementaire à toutes les disciplines dans la mesure où la question s'est également posée en Cyclo-cross.

Le Président propose de l'adopter pour la Route et d'étudier la possibilité de l'étendre aux autres disciplines.

Il soumet au vote la proposition de conditions réglementaires concernant la participation aux épreuves des athlètes français licenciés à l'étranger.

Cette proposition est adoptée à la majorité.

2. CN Cyclisme féminin

Marie-Françoise POTEREAU aborde la nouvelle stratégie de labellisation et évoque la volonté de la Commission d'avoir 8 structures en National 1 et 8 structures en National 2. Pour rappel, les équipes en N1 doivent être composées d'un minimum de 8 coureuses et d'un maximum de 12 coureuses avec au moins 4 coureuses en première catégorie. Concernant la N2, les équipes doivent être composées d'un minimum de 6 coureuses et d'un maximum de 12 coureuses avec au moins 2 coureuses en première catégorie.

Elle remercie Jo BURDIN de son aide lors de la lecture financière des dossiers et de ses précieuses propositions en lien avec les pratiques usitées chez les hommes.

Elle énonce la répartition des clubs en National 1 :

Auvergne-Rhône-Alpes

- ▶ Team Féminin Auvergne-Rhône-Alpes
- ▶ Team Féminin Du Genevois

Bourgogne Franche-Comté

- ▶ Vélo Club Morteau Montbenoît

Bretagne

- ▶ Breizh Ladies

Grand Est

- ▶ UVCA Troyes

Ile-de-France

- ▶ CM Aubervilliers 93 - Saint Michel

Occitanie

- ▶ Club Cycliste Le Boulou

Pays de la Loire

- ▶ Team Elles Pays de la Loire

Les clubs en National 2 sont les suivants :

Auvergne-Rhône-Alpes

- ▶ Chambéry Cyclisme Compétition Centre-Val de Loire

Centre Val De Loire

- ▶ Centre Val De Loire féminin

Grand Est

- ▶ Team Macadam's Cowboys

Ile-de-France

- ▶ CO Courcouronnes Cyclisme féminin
- ▶ C.S.M. Puteaux Cyclisme
- ▶ Sprinteur Club féminin

Nouvelle-Aquitaine

- ▶ Team Aliénor Nouvelle-Aquitaine

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

- ▶ Vélo Club Islois - Team Stamina

Le Président déclare que le sens de cette réforme est de faire réapparaître une élite plus marquée dans les clubs destinés à l'accueillir et d'élever le niveau de ces coureuses afin de les dissocier d'un niveau particulièrement hétérogène. Elle est donc majeure pour le cyclisme féminin.

Pour autant, dans la répartition proposée par la Commission Nationale se pose la question de la Team Centre-Val de Loire Féminin en N2 dont l'effectif est essentiellement junior et qui est susceptible de bénéficier du régime de surclassement propre aux juniors. Les démarches étant en cours, le Président propose que la décision de labellisation pour la Team Centre-Val de Loire Féminin soit différée.

Éric JACOTÉ admet qu'il s'agit d'un dossier sensible notamment au regard du contexte du Comité régional Centre-Val de Loire, mais il n'est pas sûr que cette situation doive prévaloir dans le choix de la décision. Néanmoins, il juge que mettre 8 juniors femmes dans une équipe de DN dans le cadre des Coupes de France ne va pas dans le sens de la réflexion actuellement menée.

Yannick POUHEY signale que le consensus au sein du Conseil Fédéral était que les juniors femmes puissent être surclassées après avis de la DTN et non du Secrétaire général.

Le Président rappelle que la décision votée par le Conseil Fédéral précise que les effectifs doivent répondre aux critères du cahier des charges, et donc aux

compétitrices de première catégorie, et laisse la possibilité de compléter l'effectif de première catégorie par des surclassements de juniors.

Gilles DA COSTA considère que lorsqu'une équipe est la seule portée dans un Comité régional, elle doit présenter un intérêt particulier pour la Fédération dans la mesure où le Comité agit en carence des initiatives des clubs pour accueillir des jeunes ayant un potentiel de haut niveau. Il existe un intérêt particulier à permettre la permanence de l'accès au haut niveau de l'équipe Centre-Val de Loire qui pourra évoluer à condition que les surclassements soient autorisés et que l'engagement perdure.

Christophe MANIN informe avoir noté les différents échanges du Bureau Exécutif et demande si la DTN doit étudier la demande de dérogation tardive.

Le Président répond par l'affirmative. Il soumet au vote la proposition de labelliser les 8 structures en N1 telles qu'elles sont inscrites sur le document communiqué par la Commission Nationale du cyclisme au féminin ainsi que les 7 structures en N2, mais de différer la décision pour le Team Centre-Val de Loire féminin.

La proposition est adoptée avec 3 votes pour et 5 abstentions.

Marie-Françoise POTEREAU aborde le règlement de la Coupe de France Femmes et informe que la Commission Nationale propose la modification suivante :

« COMPOSITION DES ÉQUIPES

Ne pourra pas participer aux manches de la Coupe de France Femmes :

- Une compétitrice changeant de structure "National Femmes" après le 1er mars 2020.
- Une compétitrice "individuelle" appartenant à un club ayant une structure "National Femmes" au départ ».

Yannick POUHEY demande si seules les femmes intégrées dans des structures peuvent participer aux manches de la Coupe de France.

Marie-Françoise POTEREAU répond par l'affirmative.

Le Président soumet au vote la proposition de changement de texte.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Marie-Françoise POTEREAU poursuit avec la proposition de la Commission de modifier l'article 2.1.13 de la réglementation Fédérale pour la Route. Ladite modification a pour but de permettre au Pass'Cyclisme Open Femmes de pouvoir prendre le départ des courses fédérales (1,15 ou 2,15 – hors Coupe de France) et de permettre aux organisateurs d'épreuves fédérales d'avoir plus d'engagées au départ.

Le texte proposé est le suivant :

« Les Femmes licenciées Pass'Cyclisme Open peuvent accéder aux épreuves Femmes du calendrier fédéral (hors Coupe de France) et régional. Les Femmes licenciées Pass'Cyclisme peuvent accéder aux épreuves Femmes du calendrier régional ».

Yannick POUHEY relève qu'une femme ayant une licence Pass'Cyclisme Open a autant de droits qu'une femme qui a une licence première catégorie et qui ne serait pas dans

une structure nationale et ajoute que cela lui pose problème en termes de cohérence. Il indique qu'il conviendrait de profiter de la réforme pour simplifier les choses avec uniquement une licence femme, avec un ou deux niveaux au maximum. Il juge qu'en l'état actuel, le système n'est pas homogène au regard de la réglementation.

Éric JACOTÉ observe que les femmes n'osent pas se confronter au niveau supérieur, il s'agit donc de leur permettre de le faire afin qu'elles puissent se positionner.

Le Président note qu'il y a un risque de niveler la prise de licence par le bas. Il demande aux membres du Bureau Exécutif si la solution d'une année transitoire avec ce dispositif qui serait ensuite fondu dans la réforme des licences leur semble pertinente.

Yannick POUHEY confirme que cela lui paraît être une bonne approche.

Gilles DA COSTA juge qu'il conviendrait également de définir le coût de cette modification du règlement.

3. CN Cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER rappelle que la proposition de 16 Coupes du Monde envoyée lors du dernier Bureau Exécutif a été confirmée.

Il donne communication du calendrier pour l'année 2020 et aborde les points problématiques :

- La candidature de la FFC sur le site de Besançon pourrait être confirmée pour une manche le 6 décembre 2020, date historique des Championnats Régionaux.
- La première Coupe de France qui est prévue le week-end des 3 et 4 octobre ne peut pas être repoussée au deuxième week-end d'octobre en raison de la programmation de Roc d'Azur ni au troisième week-end du fait de la deuxième Coupe du Monde de Belgique.
- Les 14 et 15 novembre se tiendront en même temps la deuxième Coupe de France à Quelneuc en Bretagne et la sixième Coupe du Monde à Tabor en République tchèque à laquelle participeront des jeunes.

L'organisation des Championnats Régionaux à la même date que la Coupe du Monde de Besançon pourrait poser un réel problème.

Ludovic SYLVESTRE demande si des jeunes seront présents à la Coupe de Monde de Besançon.

Sylvain DUPLOYER indique qu'il n'a pas l'information.

Yannick POUHEY demande s'il est possible d'avoir une vision du calendrier fédéral Cyclo-cross de la période concernée.

Anne LE PAGE indique que le calendrier fédéral le permettrait.

Sylvain DUPLOYER fait savoir qu'à ce jour l'UCI n'a pas encore officialisé la date du 6 décembre ; la demande pour le 29 novembre sera effectuée.

Sylvain DUPLOYER poursuit avec l'étude comparative sur le montant des pénalités pour engagement tardif :

S'agissant du VTT, l'inscription est majorée de 30 euros. Pour les inscriptions sur place par le biais des Clubs et des Teams, le montant de la majoration est plafonné à 90 euros au-delà de trois inscrits de la même structure. Le tarif des engagements sur les épreuves officielles est le suivant :

- Cross-Country de 10 euros (XCE) à 41 euros (Juniors Séries) selon les épreuves et les catégories.
- DH de 33 euros à 40 euros selon les catégories.
- Trial de 26 euros à 33 euros selon les catégories.
- Enduro : 62 euros pour toutes les catégories.
- Le coût le plus élevé étant celui d'un engagement tardif sur une épreuve d'Enduro : 92 euros.

S'agissant du BMX, le montant de l'engagement par jour et par course est doublé en cas d'engagement tardif.

Sylvain DUPLOYER rappelle qu'il souhaite doubler le montant des pénalités pour les Coupes de France Masters comme ce qui est pratiqué en BMX.

Yannick POUHEY demande si la majoration vaut également pour le Championnat de France.

Anne LE PAGE signale qu'il n'y a pas de majoration tardive sur les engagements tardifs pour lesdits Championnats. Elle est appliquée uniquement pour les Coupes de France.

Ludovic SYLVESTRE s'enquiert du montant exact du doublement de tarif.

Anne LE PAGE indique qu'il serait de 42 euros.

Elle donne communication des différents tarifs appliqués actuellement en Cyclo-cross pour les Coupes de France :

- Cadets-Cadettes : 12 euros pour un engagement normal et 50 euros pour un engagement tardif.
- De Juniors à Élites : 15 euros pour un engagement normal et 50 euros pour un engagement tardif.
- Masters : 21 euros pour un engagement normal et 50 euros pour un engagement tardif.

Yannick POUHEY souhaite des éclaircissements sur la mesure qui doit être adoptée. S'agit-il du doublement du tarif de l'engagement normal pour un engagement hors délai lorsqu'il est autorisé ?

Sylvain DUPLOYER répond par l'affirmative.

Le Bureau Exécutif se prononce de façon unanime en faveur de ladite mesure.

4. BMX

Sylvain DUPLOYER évoque la labellisation des clubs en Divisions Nationales en BMX.

Pour la Division Nationale 1, sur neuf dossiers déposés, six ont été validés :

- Auvergne-Rhône-Alpes : les clubs de Lempdes et de Saint-Étienne.
- Bretagne : Saint-Brieuc.
- Nouvelle-Aquitaine : le Stade Bordelais.
- Région PACA: GT Factoring Racing.
- Pays de la Loire : entente BMX.

Pour la Division Nationale 2, quinze dossiers ont été déposés, dont dix sont à valider ce jour :

- Auvergne-Rhône-Alpes : les clubs de BMX Cournon-d'Auvergne, Ain Côtière BMX Sodicycle, et de DN Gerzat La Niçoise.
- Bourgogne-Franche Comté : DN du Pays de Vesoul Haute-Saône.
- Ile-de-France : Massy BMX 91.
- Normandie : DN Bolbec BMX.
- PACA : entente DN BMX du Pays d'Aix.
- Centre-Val de Loire : entente DN BMX Centre-Val de Loire.

S'agissant de la Bretagne, le club BMX Trégueux Côtes-d'Armor pourrait être validé, mais le certificat d'un pilote est manquant, ce dernier s'étant blessé assez gravement.

Il est proposé de valider la labellisation du club BMX Trégueux Côtes-d'Armor sans le pilote concerné, dans la mesure où l'effectif est au complet.

Yannick POUHEY propose de valider la structure à condition que le club modifie son effectif déclaré.

Sylvain DUPLOYER souligne que toutes les DN comportent au moins une femme.

Il mentionne les trois DN ne pouvant être labellisées ce jour :

- BMX Sucy : aucune licence tamponnée à ce jour et ne disposant d'aucun budget.
- DN de Roubaix : pas d'arbitre licencié et un pilote manquant.
- Union BMX 95 Rosny : une seule licence actuellement et pas de programme prévisionnel.

Yannick POUHEY soumet au vote la proposition de labellisation des clubs de DN 1 et DN 2.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. BMX Freestyle

Sylvain DUPLOYER évoque le texte remis au Bureau Exécutif concernant la rédaction du Titre 6 bis BMX Freestyle.

Il informe que le FISE doit faire connaître sa décision le 15 janvier quant à la prise d'épreuves supplémentaires.

Yannick POUHEY remercie Jean-Baptiste PEYTAVIT pour la création du Titre IV bis BMX Freestyle, ainsi que Ludovic SYLVESTRE et Sylvain DUPLOYER pour leur travail de validation.

Yannick POUHEY soumet au vote la proposition de texte pour le Titre IV bis BMX.

Le Bureau Exécutif se prononce de façon unanime en faveur dudit texte.

VI. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA invite les participants à se reporter aux documents diffusés sur la plateforme et commente les différents chiffres qui y sont inscrits.

Le résultat s'établit à 525 064 euros, mais à la suite de quelques ajustements décidés la veille au soir, le résultat est ramené à 520 000 euros afin d'être plus conforme à ce qui sera présenté au Conseil Fédéral pour information et à l'Assemblée générale pour validation.

Pour rappel, le budget rectificatif était de 626 000 euros. L'objectif n'est donc pas atteint. Pour autant, ce résultat reste excellent dans la mesure où il a été soumis aux éléments majeurs suivants :

- Le léger différé de la vente des locaux de Rosny qui ne permet pas d'imputer la totalité de la somme sur le budget 2019 et qui entraîne une incidence sur le résultat d'environ 200 000 euros.
- La mise en redressement judiciaire du Comité régional d'Ile-de-France pour laquelle la FFC a dû provisionner 100 % de sa créance (300 000 euros).

Sans ces deux événements, le résultat aurait pu se situer aux alentours d'un million d'euros. Malgré cela, les chiffres sont positifs et Gilles DA COSTA remercie toutes les personnes ayant contribué à ces très bonnes performances et détaille les différentes parties du tableau.

S'agissant de la partie Vie associative, le réalisé en charges des services généraux et des activités fédérales est inférieur au réalisé prévisionnel (8 547 061 euros versus 8 167 176 euros), tandis que le niveau des produits fixé à 12 462 896 euros n'a pas été atteint puisqu'il est de 11 865 359 euros. La maîtrise de ce dernier poste est obtenue grâce à une réduction des charges (mesures d'économie et contrôles de gestion). Il est rappelé que sans cette réduction de charges, l'impact de la baisse des licences sur les résultats aurait été plus important.

S'agissant de la Direction Technique Nationale, le résultat est totalement en phase avec le prévisionnel. Mais contrairement au poste Vie associative, l'équilibre se fait par l'apport de produits supplémentaires et non par la maîtrise des charges. Pour autant, Gilles DA COSTA souligne les compétences et l'investissement de Christophe MANIN et de son adjoint pour repérer les moyens de financements supplémentaires qui

peuvent être accordés aux conventions de financements de l'État tout au long de l'année et qui permettent d'atteindre cet équilibre.

Christophe MANIN confirme que la DTN a effectivement reçu des subventions de l'ANS post budget.

Gilles DA COSTA poursuit sa présentation avec la répartition par discipline et le « dérapage » du budget Piste qui passe de 604 100 euros à 733 840 euros. Cependant, ce dérapage reste contrôlé grâce à une réaction rapide permettant de prendre les mesures nécessaires pour le limiter. Le budget 2020 ayant été élaboré dans des conditions plus complètes, le risque de dérapage devrait être écarté.

S'agissant de la partie Suivi médical, les nouvelles dispositions (exclusion de certaines analyses par le médecin coordonnateur) ont permis de réduire les dépenses sans pour autant compromettre les exigences santé du suivi des athlètes.

S'agissant du budget de l'institut de formation, l'activité est largement excédentaire (environ 200 000 euros ont été intégrés dans le budget fédéral).

Gilles DA COSTA aborde la partie des organisations et octroie un satisfecit au service de la DAS qui a réalisé des résultats supérieurs à ceux qui étaient prévus sans l'aide d'événement exceptionnel. Cette très bonne performance est liée à une maîtrise des charges et à des objectifs atteints en termes de produits. Il adresse ses remerciements et ses félicitations à Anne LE PAGE et à ses équipes.

Il évoque ensuite les situations moins favorables, telles que des erreurs de gestion des stocks, qui ont pour conséquence de gommer le résultat des efforts déployés par le Président pour développer le secteur des partenariats. Deux phénomènes sont en cause :

- Le partenariat avec LOOK avec un décalage de livraison sur l'exercice suivant qui a été identifié assez tardivement. Pour autant, il est rappelé qu'un partenariat s'analyse sur plusieurs années et que les résultats peuvent être réalisés en 2020.
- Lors de l'inventaire, il est apparu que les stocks de matériel de la Fédération n'étaient pas correctement suivis. Il est rappelé que la gestion desdits stocks est complexe dans la mesure où le matériel est réparti sur plusieurs sites et que le principal site est celui de Montry qui dispose d'outils permettant une gestion professionnelle. Le site de Saint-Quentin-en-Yvelines gère également du matériel, mais dans des conditions qui ne sont pas satisfaisantes, tant dans la conservation du stock que dans le suivi. La réalisation de l'inventaire s'est faite sur l'accès possible aux stocks afin d'en mesurer la différence et du matériel a été retiré de l'inventaire physique établi, bien qu'il se trouve quelque part. La gestion des stocks de matériel est un véritable sujet, tant en termes de conservation, que de savoir-faire, de consignes RH et de traçabilité.

Yannick POUHEY remarque que la Fédération a un réel problème de logistique et qu'il conviendra d'ouvrir un dossier sur ce sujet.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS rappelle que la Fédération dispose de trois logisticiens pour gérer les stocks.

Yannick POUHEY acquiesce, mais relève que l'organisation reste tout de même défailante.

Sylvain DUPLOYER s'enquiert de la façon dont est tracé le matériel qui entre dans le stock de la Fédération.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS indique que la traçabilité se fait à 100% par le biais de CEGID, mais la migration s'est faite au mois de juillet. Il n'y a donc pas de suivi pour la période allant du 1^{er} novembre 2018 au mois de juillet 2019, tout comme, il n'existait pas non plus de suivi avant cette période.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS explique que le site de Montry dispose d'étiquettes et de douchettes pour scanner le matériel. Saint-Quentin a fait une demande pour obtenir également ces outils qui ont été réceptionnés, mais qui à ce jour n'ont toujours pas été utilisés. Le personnel en charge du stock de Saint-Quentin a également bénéficié de formation et de consignes qu'il ne suit pourtant pas. Le manque de prise de conscience quant à la gestion des stocks est évident.

Gilles DA COSTA observe que les conditions de stockage sont en outre mauvaises.

Christophe MANIN relate la réception des vélos qui n'ont pu être enregistrés dans les temps sur CEGID, car le partenaire LOOK ne connaissait pas les prix auxquels il devait les facturer à la FFC. Néanmoins, Christophe MANIN prend note de cet avertissement et indique que cela ne se reproduira pas l'année prochaine.

Yannick POUHEY tient à souligner qu'il ne souhaitait pas blâmer quiconque, mais qu'il tenait à attirer l'attention sur un problème plus général en termes de logistique qui concerne bien tous les services.

Sylvain DUPLOYER préconise de tracer le matériel le jour même de son arrivée et de réaliser un inventaire mensuel afin que la Fédération ait pleinement connaissance de son stock.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS approuve cette idée, mais ajoute qu'il est nécessaire que des personnes exécutent ces tâches.

Le Président rappelle qu'il existe une réelle résistance à l'utilisation des outils mis à disposition tels que CEGID. Il confirme le besoin de méthodologie et d'organisation dans la gestion des stocks.

Gilles DA COSTA revient à la présentation du budget et indique que les chiffres les plus importants sont les résultats et les fonds propres. Ces derniers sont de nouveau positifs puisqu'ils s'élèvent à 440 000 euros.

S'agissant de l'activité France Cyclisme, le budget est globalement tenu. Les efforts portés par Ludovic SYLVESTRE pour réformer le magazine et sa périodicité continuent à porter leurs fruits. Pour autant, certaines personnes s'interrogent sur la pertinence d'un magazine papier face au support numérique, et notamment les arbitres dont l'abonnement est obligatoire, alors que France Cyclisme est accessible à tous sur le site internet.

Gilles DA COSTA conclut sa présentation du budget 2019 en rappelant les principales informations : un excédent légèrement inférieur à celui qui était prévu, mais qui a

permis d'absorber la couverture à 100 % de la provision de la créance du Comité régional d'Ile-de-France, et un niveau de fonds propres d'élevant à 440 000 euros. Pour rappel, l'objectif fixé était de 500 000 euros pour la fin du mandat, ce qui est parfaitement atteignable si l'exercice 2020 défini se confirme, ce montant devant être de 800 000 euros.

Il souligne la qualité du système comptable qui a été progressivement installé à la fois dans les outils, dans les procédures ainsi que dans les mœurs, et remercie toutes les personnes ayant contribué à ces bonnes performances.

La commission des finances a été saisie le 8 janvier 2020 et a émis un avis favorable quant à la présentation de ces comptes.

Le Président remercie Gilles DA COSTA pour son exposé et se félicite que la Fédération ait retrouvé la maîtrise de sa gestion et de son budget. Il rappelle que Gilles DA COSTA a fait sa présentation à l'aune d'un budget réactualisé à mi-mandat et non du budget initial, ce qui traduit un effort de transparence au regard d'un budget devenu plus ambitieux. Il constate que l'ensemble de la Direction a intégré l'idée que la bonne gestion de la Fédération procède de sa capacité à suivre un budget et que la culture de l'économie est désormais prégnante au sein des équipes. Il remercie toutes les personnes présentes de leur contribution à la bonne santé financière de la FFC et annonce qu'à la faveur de ces bons résultats, il n'est plus nécessaire de recourir aux avances de trésorerie bancaires pour assurer les paiements mensuels.

Monsieur ANTOUNE remercie le Président ainsi que les équipes de la FFC qui se sont considérablement investies dans la comptabilité afin d'en améliorer les contrôles et ainsi de les conforter.

Il rappelle les principaux points constitutifs de l'exercice 2019 :

- La cession de Rosny qui a un impact sur les capitaux propres tant d'un point comptable que d'un point de vue de la trésorerie.
- Le redressement judiciaire du Comité d'Ile-de-France qui affecte fortement les comptes.
- La mise en place du logiciel CEGID pour les stocks.
- L'utilisation d'un système de gestion de temps et de suivi des congés qui a été mis en place durant l'exercice et qui facilite l'amélioration des contrôles en matière sociale.
- Le suivi budgétaire mensuel qui permet d'affiner l'approche comptable.

Les principaux contrôles effectués durant l'exercice concernent notamment les partenariats et leurs contrats. L'étude des nouveaux partenariats dont les valeurs sont importantes laisse présager de bons résultats sur les années à venir.

D'autres contrôles ont également eu lieu sur la césure d'exercice (cut-off) afin de s'assurer que les charges et les produits examinés sont bien ceux de l'exercice en cours. Lors desdits contrôles, aucune anomalie majeure n'a été détectée.

S'agissant des contrôles des Comités régionaux, des points d'amélioration peuvent être obtenus. En effet, les bilans des différents Comités ne parviennent pas toujours au siège fédéral.

Monsieur ANTOUNE explique que l'idée est d'établir un document synthétique affichant les capitaux, les fonds propres, la trésorerie et l'endettement afin de déceler les éventuelles faiblesses d'un Comité. Il souligne que 50 % des soldes des Comités régionaux ont été validés dans le cadre des contrôles.

Un contrôle a été également effectué sur les actifs de la FFC, avec un focus sur les acquisitions de l'exercice qui s'élèvent à 277 000 euros (site internet, matériel informatique, matériel sportif et local de 27 m² à Rosny). À noter dans les éléments de sortie, la cession de Rosny pour 1 990 000 euros.

S'agissant de l'écart de réévaluation, il n'est pas impacté par la sortie des biens et la plus-value constatée sur le bien de Rosny a été confirmée grâce à son amortissement. Il n'y a donc pas de perte sur le bilan.

Les provisions pour litiges ont également été contrôlées et sont à un niveau assez bas dans la mesure où elles ont été soldées par des accords transactionnels. Le montant final des provisions pour litiges était de 219 000 euros l'année dernière, il est aujourd'hui de 44 000 euros.

Concernant les stocks, la mise en place du logiciel CEGID est un véritable plus, car il permet un inventaire permanent nonobstant une certaine réticence dans son utilisation et certaines lenteurs directement imputables au système. À la suite du constat de quelques écarts, une note a été envoyée au service afin de comprendre les raisons de ces écarts. Les principaux points de dysfonctionnement concernent les transferts de matériel entre Saint-Quentin et Montry et l'arrivée des vélos sur le site de Saint-Quentin lorsqu'ils ne passent pas par Montry qui dispose d'un savoir-faire avéré.

Les points qui doivent être améliorés sont les suivants :

- Les conditions de stockage notamment à Saint-Quentin.
- Les conditions d'accès au stockage.
- L'utilisation du logiciel qui reste à parfaire.
- L'extraction des données qui est actuellement problématique.
- La nécessité d'un contrôle en amont des stocks faite par les services gestionnaires et non par le service comptable qui doit uniquement s'assurer de quelques contrôles.

Dans le cadre des différents contrôles, il a été constaté une baisse du stock en valeur brute, ce qui est anormal dans la mesure où ladite valeur aurait dû augmenter. Cette baisse pourrait s'expliquer par la sortie du stock de la majeure partie du matériel MAVIC et EREA qui était provisionné.

S'agissant du contrôle des finances de la Fédération, la trésorerie est sensiblement similaire à celle de l'année précédente. La principale différence réside dans le fait que la FFC ne fait plus appel à l'escompte, ni à l'utilisation de découvert bancaire.

Quant au contrôle des notes de frais qui est effectué de manière tournante depuis quatre ans (cette année les contrôles ont concerné un salarié, deux cadres d'État et de trois membres du Bureau Exécutif), il n'a fait l'objet d'aucune anomalie significative.

Le Président remercie Monsieur ANTOUNE et cède la parole à Gilles DA COSTA pour le sujet relatif au Comité d'Ile-de-France.

Gilles DA COSTA remercie les équipes du commissaire aux comptes pour la qualité de leur investissement et de leurs travaux. Il souligne la nécessité de passer à une analyse plus approfondie des comptes des Comités régionaux allant au-delà des bilans récupérés lors des Assemblées Générales afin de détecter en amont les éventuelles faiblesses ou difficultés.

Il aborde le dossier du Comité d'Ile-de-France et informe que le rôle de l'administrateur judiciaire est de stabiliser la situation dudit Comité, quand bien même cela se ferait au détriment de la Fédération. Pour autant, il note son volontarisme pour aboutir à un plan de redressement et donc de la poursuite de l'activité de l'association Comité Ile-de-France.

Une réunion s'est tenue le 14 décembre 2019 à laquelle ont participé une grande majorité des clubs, le Président, le Trésorier général, l'administrateur judiciaire et le Président du Comité afin d'explicitier la conséquence d'un placement en redressement judiciaire et de donner une visibilité pour la suite. À noter que certaines personnes n'avaient pas saisi les enjeux du placement en redressement judiciaire et que le Comité se trouvait dorénavant sous la tutelle de l'administrateur judiciaire.

Bien que l'état des créances réalisé par le mandataire judiciaire se situe entre 700 000 et 800 000 euros, le Comité doit continuer à absorber les charges existantes. Du fait de son rôle, l'administrateur judiciaire est en mesure de rompre les contrats des photocopieurs, mais en contrepartie, des indemnités pourraient être versées aux sociétés titulaires de ces contrats.

S'agissant du contentieux social, l'administrateur judiciaire a quelques difficultés à l'apprécier du fait de son lien avec une position prudhommale à venir, à l'inverse de la situation avec la FFC qui est parfaitement identifiée. Il se rendra à la Fédération dans le courant du mois de février à la suite de l'Assemblée Générale du Comité d'Ile-de-France du 18 janvier 2020 et a d'ores et déjà annoncé que si le rapport moral du Président dudit Comité était rejeté, il considèrera que ce dernier n'est pas légitime pour porter les conditions du plan de redressement.

S'agissant des locaux, si le Comité devait quitter le site de Saint-Quentin, les charges des locaux n'incomberaient pas à la FFC en raison de l'absence de subordination entre la Fédération et le Comité d'Ile-de-France.

Quant au montant des créances dues aux clubs, il s'élève à 76 478 euros. Il est précisé que lors de l'arrêt des comptes dans la phase de redressement judiciaire, les clubs étaient en attente des reversements des droits d'engagement et des prix coureurs de la part du Comité d'Ile-de-France. Afin de pallier les difficultés liées à ce défaut de paiement, la Fédération propose d'honorer les dettes que le Comité d'Ile-de-France a à l'égard des clubs pour éviter que leur situation ne soit fragilisée. Pour cela, elle propose d'affecter les conventions territoriales et LNC (47 448 euros) qui étaient jusqu'à présent gelées et de mobiliser environ 30 000 euros de ses propres fonds. Ces solutions permettront de diminuer les dettes du Comité et de contribuer à son redressement, mais aussi de marquer la solidarité de la FFC avec les clubs et les athlètes.

Yannick POUHEY souscrit à ce principe, mais souhaite que les 30 000 euros prélevés sur les fonds propres de la Fédération soient soumis à des conditions inhérentes à un

maintien d'activité des clubs. Il adhère à l'idée de solidarité, mais considère qu'elle ne peut être mise en œuvre à fonds perdu.

Le Président signale que cette proposition est essentielle dans les relations entre la Fédération et l'administrateur judiciaire, notamment en cas d'abandon forcé de la dette, car la Fédération pourra entrer dans la négociation et ainsi faire valoir une réduction partielle du passif du Comité.

S'agissant des contreparties, la FFC n'a pas le pouvoir de les imposer puisque le sujet relève de l'administrateur. Les seules contreparties qu'elle pourra obtenir seront de l'ordre de l'engagement moral, mais elles ne pourront pas être juridiquement contractuelles.

Ludovic SYLVESTRE partage le point de vue du Secrétaire général, mais juge qu'il faut également faire preuve de solidarité avec en ligne de mire une véritable communication en direction des clubs franciliens pour qu'ils comprennent les raisons de cette décision.

Yannick POUHEY confirme qu'un engagement moral lui convient.

Le Président suggère que le premier engagement qui peut être exigé par la Fédération est le vote par les clubs du rapport moral lors de l'Assemblée Générale du 18 janvier 2020. Sans ce vote, la seule alternative sera la liquidation judiciaire.

Le Président soumet au vote la proposition consistant à prendre en charge les créances dues aux clubs qui s'élèvent à 76 478 euros

Cette proposition est adoptée à la majorité.

VII. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1^{er} MARS 2020 À ROANNE SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 24 ET 25 JANVIER 2020

Yannick POUHEY s'enquiert d'éventuelles remarques quant à l'ordre du jour proposé pour l'Assemblée Générale du 1^{er} mars 2020.

Sylvain DUPLOYER rappelle qu'il avait été suggéré d'organiser une réunion sur le Trophée commun lors des ateliers et souhaite savoir si cela est toujours d'actualité.

Marie-Françoise POTEREAU informe que le sujet est toujours d'actualité et fait part de la nécessité que les organisateurs ainsi que les élus concernés soient présents à cette réunion afin qu'une décision soit prise en commun.

Yannick POUHEY déclare que la décision de la participation au Trophée commun ait lieu au plus tard au mois de mars.

Éric JACOTÉ explique que la participation du VTT est compromise du fait de l'absence d'un site local — la problématique d'Élancourt n'ayant toujours pas été résolue — et d'une structure d'accueil permettant d'organiser le Trophée de France.

Yannick POUHEY propose que soit organisée une deuxième réunion au mois de mars afin de fixer les contraintes, puis de valider lors d'une séance du Bureau Exécutif la participation au Trophée commun ainsi que les conditions.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

VIII. REVUE DE PROJETS

1. Réforme des licences

Le Président demande aux membres du Bureau Exécutif de se référer au tableau qui leur a été remis. Il invite les Présidentes et Présidents des Commissions à réfléchir au schéma proposé au regard de leur propre discipline, et à lui consigner leurs remarques avant la tenue du Conseil Fédéral qui donnera son avis avant la décision du Bureau Exécutif du mois de février.

Il est rappelé que l'objectif initial de cette réforme est de simplifier la présentation de l'offre tarifaire et de faciliter les activités.

La proposition qui concerne les licences « compétitions » fait état de trois blocs qui correspondent à une réalité d'activité souhaitée par le pratiquant et dont les appellations peuvent encore faire l'objet de modification :

- Le bloc Élites dédié au haut niveau, avec une possibilité d'Élites individuelles en plus des N1, N2, N3 et de la division régionale.
- Le bloc Amateurs comprenant deux catégories et dont le niveau de compétition est assez assidu sans pour autant être orienté vers le haut niveau.
- Le bloc Régional avec une pratique organisée par catégorie de niveau ou par catégorie d'âge (à partir de 19 ans).

Dans le cadre de cette réforme, chaque bloc pourrait avoir une licence à un prix unique et les coureurs de toutes les catégories (et non plus seulement les Pass'Open) pourraient concourir au niveau supérieur, selon des conditions à définir.

La licence découverte serait également valable pour les catégories Jeunes, tandis que la licence carte à la journée aurait des services particuliers.

Il s'ensuit un long débat au cours duquel les membres du BE soulèvent des questions relativement à ces principaux points :

- les dénominations à revoir
- la transposition dans toutes les disciplines et activités de la FFC
- le calendrier de mise en œuvre de la réforme et les travaux à réaliser avant
- la nécessité d'une étude d'impact financier par le Trésorier Général
- l'avenir de la carte à la journée et sa compatibilité avec une « licence découverte ».

IX. ÉPREUVES OFFICIELLES

Anne LE PAGE présente la liste des épreuves à attribuer pour 2020 mais qui ne font pas l'objet d'une validation ce jour :

CYCLISME POUR TOUS

Trophée Label d'Or — Granfondo Nice by le Sprinter Club de Nice
29 mars 2020
Région Sud Provence Alpes-Côte d'Azur

CYCLISME POUR TOUS

Trophée Label d'Or — Boucles du Verdon
17 mai 2020
Région Sud Provence Alpes-Côte d'Azur

CYCLISME POUR TOUS

Trophée Label d'Or — Granfondo la Vençoise
10 mai 2020
Région Sud Provence Alpes-Côte d'Azur

CYCLISME POUR TOUS

Trophée Label d'Or – L'Ardéchoise
20 juin 2020
Auvergne-Rhône-Alpes

Yannick POUHEY rappelle qu'une première partie des labellisations des labels d'or avait été validée et demande les raisons pour lesquelles une deuxième labellisation soit être effectuée.

Anne LE PAGE explique que cela est dû à la réception tardive des contrats et que deux dossiers sont à ce jour toujours en attente.

Yannick POUHEY demande si les labellisations sont inscrites dans le guide cycloportif.

Anne LE PAGNE confirme que les labellisations validées par le Bureau Exécutif sont dans le guide, mais feront l'objet d'une validation dans le BAT. Les deux dossiers en attente ne figurent pas dans le guide.

PISTE

Coupe de France FENIOUX Piste – Le Mans
26 au 28 juin 2020
Pays de la Loire

PISTE

Coupe de France de l'Américaine — Poitiers
13 mai 2020
Nouvelle-Aquitaine

BMX Freestyle Park

Coupe de France — Strasbourg
15-17 mai 2020
Grand Est

CYCLO-CROSS

Championnats de France Masters Cyclo-cross — Rodez
20 décembre 2020
Occitanie

CYCLISME JEUNESSE

Trophée de France des Jeunes Cyclistes — Vichy

3 au 5 juillet 2020

Auvergne-Rhône-Alpes

Sous réserve de réception du contrat d'organisation signé.

X. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Marie-Françoise POTEREAU informe que Cathy MONCASSIN-PRIME, qui a dû quitter la séance, n'a pas à ce jour d'organisateur pour la finale de la Coupe de France Route Cadets et Cadettes. Deux candidats n'ont pas donné suite à leur dossier : le Comité départemental du Morbihan s'est rétracté et Châtel-Guyon, organisateur de la précédente Coupe de France, ne souhaite pas renouveler l'opération en raison d'une étape du Tour de France quasiment aux mêmes dates.

Par ailleurs, elle ajoute qu'il est essentiel d'avoir une visibilité des référents techniques et des référents élus dans les meilleurs délais concernant les interrégions et s'enquiert du tableau complet du dispositif. Il s'agit d'un véritable sujet qui demande à la fois un travail de fond et une réflexion politique.

Anne LE PAGE déclare qu'un courrier du Président a été envoyé lundi 6 janvier 2020.

Elle indique qu'un contrat d'organisation a été proposé pour la saison avec des droits d'organisation correspondants à des prestations (que le Comité local n'aurait plus à sa charge) s'élevant à 5 500 euros. Il semblerait que cet élément ait un impact défavorable sur la décision des organisateurs, bien qu'ils auraient eu ces postes à leur charge et que la Fédération n'a aucune marge financière sur cette opération.

Yannick POUHEY considère que cette problématique concerne une catégorie importante pour la FFC, les Cadets et les Minimes-Cadettes étant le point départ des compétitions. Il suggère de revenir vers l'organisateur potentiel avec une proposition différente dans laquelle ce dernier pourvoirait lui-même aux prestations sans avoir recours à la Fédération. Il n'est pas impossible qu'il ait des accords locaux lui permettant d'obtenir des prestations à des tarifs moins élevés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 47.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 13 février 2020 à 8 h 30 au siège fédéral.

Le Président

Michel CALLOT

Le Secrétaire général

Yannick POUHEY